

Riglé

14

Nom et adresse du client

LES PETITS FRUITS

n° TVA intracommunautaire

LE 6/08/25

N° du bon de commande :

[illegible]

Date de règlement : _____

Date de la livraison ou de la prestation : _____

Mode de règlement : _____

Conditions d'escompte pour paiement anticipé : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

TOTAL H.T.

T.V.A. _____ %

TOTAL T.T.C.

2 400,00

132.00

2532, VT

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).